Compte-rendu de l'assemblée générale des actionnaires de la société ABCAR D.I.C. Process du 7 juin 2025

Le 07/06/2025 à 15h,

Les associés de la société ABCAR D.I.C. Process, SAS au capital de 114 600 €, capital divisé en 1 500 actions de 76,40 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en son siège de Compiègne, sur convocation faite à chacun.

Une feuille de présence est émargée par chaque membre de l'assemblée en entrée de séance tant en son nom qu'en qualité de mandataire. Cette feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la majorité des actions composant le capital social ; en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée puisque les conditions de quorum sont réunies et peut valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par Madame Tamara Allaf, présidente de la SAS.

Monsieur Victor Lefrançois est désigné comme scrutateur présent et représentant un nombre de voix significatif, et déclare accepter cette fonction. Monsieur Lefrançois est également désigné comme secrétaire.

La présidente dépose sur le bureau à disposition de l'assemblée la feuille de présence, les statuts avec la liste des actionnaires, l'inventaire des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, et les documents laissés à disposition de l'assemblée pour consultation.

La présidente déclare que les documents, les renseignements visés aux articles L 225 115 et R 225 83 du code de commerce, et la liste des actionnaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions légales.

La présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Approbation des comptes annuels établis au 31 décembre 2024
2. Affectation du résultat

Diverses observations sont échangées, personne ne demandant plus la parole, la présidente met succession aux voix les résolutions suivantes :

1 1ère RESOLUTION

L'assemblée générale a reçu les informations utiles sur les affaires conclues au sein de la société, sur les comptes, à savoir le bilan, comptes de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2024 faisant apparaître un total de bilan de 585 368 € et un bénéfice de 93 176 €.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports, en conséquence elle donne quitus entier et sans réserve à la Présidente pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 2EME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la réintégration du Crédit Impôt Recherche d'un montant de 51 935 € pour la détermination du résultat fiscal.

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du résultat, soit 93 176 € au poste autres réserves. Les capitaux propres sont portés à 414 809€.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3 3EME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de n'effectuer aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

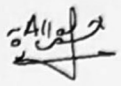
4 4EME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt et de publication légales.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les actionnaires présents pour servir et valoir ce que de droit.

Actionnaire	Rôle	Nb. Actions	% Actions	Signature
Tamara Allaf	Présidente	700	46,6%	
Victor Lefrançois	Directeur	800	53,3%	
Total présent		**1500 / 1500**	**100%**	

JEAN-PIERRE NAUDIN
MAÎTRE EN DROIT E.S.C.A.E
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLÔMÉ DES UNIVERSITÉS
DE BARCELONE ET SALAMANQUE

30 RUE DE BLOSSAC
86000 POITIERS - TÉL. 05 49 88 91 58
90 RUE CARNOT - 86000 POITIERS
TÉL. 05 49 60 72 20
15 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
75001 PARIS - TÉL. 01 40 26 62 91
e-mail : naudin.jean-pierre@wanadoo.fr

SOCIETE ABCAR DIC PROCESS

Société par actions simplifiée

Au capital de 114 600 €

Siège social : 11 rue du Four Saint Jacques

60 200 Compiègne

RCS COMPIEGNE B 434 715 603

SIRET : 434 715 603 00016

APE 7112B

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Certifié conforme le 04/06/2025

ABCAR DIC PROCESS SAS
11 rue du Four Saint Jacques
60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 42 41 24
SIRET 434 715 603 00032

N° 2050-SD 2025

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 11 RUE DU FOUR SAINT JACQUES 60200 Compiègne — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 43471563003002 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	475	AI		475
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	140 682	AS	137 640	3 043
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 310	AU	3 509	1 801
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	7 875	BI		7 875
	TOTAL (II)	BJ	154 342	BK	141 149	13 193
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	55 000	BM		55 000
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	175 509	BY		175 509
	Autres créances (3)	BZ	141 290	CA		141 290
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	12 869	CE		12 869
	Disponibilités	CF	466 414	CG		466 414
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 952	CI		3 952
	TOTAL (III)	CJ	855 034	CK		855 034
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 009 377	1A	141 149	868 228

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD2025

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 114 600)	DA	114 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	11 460
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	195 574
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	93 176
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions règlementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	414 810
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	205 405
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	201 518
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 495
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	453 418
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	868 228

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	388 418
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2025

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 940	FB	514 022	FC	517 962
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	11 346	FH	4 783	FI	16 129
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	15 286	FK	518 805	FL	534 091
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 000
	Autres produits (1) (11)					FQ	27
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	542 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 797
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	50 635
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(38 221)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	326 224
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 055
	Salaires et traitements*					FY	138 439
	Charges sociales (10)					FZ	43 342
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	13 398
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	542 676
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(558)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 401
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 401
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 360
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 360
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	41
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(518)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) N° 2053-SD 2025

Désignation de l'entreprise SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	41 850
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	41 850
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	91
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	91
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	41 759
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(51 935)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	535 368
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	492 192
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	93 176

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 000
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6 / obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(5) IMMOBILISATIONS N° 2054-SD 2025

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ			D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	475	KE		KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	140 682	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 132	KW		KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 897	LC		LD 1 280
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ
	Avances et acomptes	LK		LL		LM
	TOTAL III	LN	144 712	LO		LP 1 280
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
	Autres participations	8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 875	1U		1V
	TOTAL IV	LQ	7 875	LR		LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	153 062	ØH		ØJ 1 280

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW 475	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 140 682	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 1 132	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 4 178	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IY		NG	NH 145 992	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 7 875	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	NK 7 875	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	ØL 154 342	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2025

Exercice N clos le 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SAS ABCAR-DIC PROCESS Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD 2025

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	124 924	QA	12 716	QB		QC	137 640	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	461	QE	113	QF		QG	574	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 366	QM	569	QN		QO	2 935	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	127 751	QV	13 398	QW		QX	141 149	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	127 751	ØP	13 398	ØQ		ØR	141 149	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages recup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général sans variété (NP + NQ + NR)	NW		Total général sans variété (NS + NT + NU)	NY			Total général sans variété (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

N° 2056-SD 2025

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	7 875	UV		UW	7 875
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	175 509		175 509		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	834		834		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	98 786		98 786		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	41 670		41 670		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	3 952		3 952		
	TOTAUX	VT	328 626	VU	320 751	VV	7 875
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	205 405	140 405	65 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	201 518	201 518		
Personnel et comptes rattachés		8C	30 492	30 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 183	15 183		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	549	549		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	270	270		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	453 418	VZ 388 418	65 000	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant * | Exercice N, clos le : 31122024

I. RÉINTÉGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	93 176
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	(51 935)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	41 241

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV				
		- imposées au taux de 0 %					WH				
		- imposées au taux de 19 %					WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)						ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY				
	Majoration d'amortissement*						XD				
	Abattement sur le bénéfice net* et/ou plus-values	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (44 octies)	L2		Jeune entreprise innovante (art 44 octies A)	L5		XF
					Société d'investissement immobilier cotée (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quindecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				XG
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2

© Sage

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL N° 2058-A-SD 2025

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	41 241			
	déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	41 241
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN			XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	273 845
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	41 241
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)			K6	232 604
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	232 604

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 344

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFiP N° 2058-C-SD2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	91 140
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	91 140

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	91 140
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	91 140

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ	
— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance			YT	230 262
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	JS	)	XQ	49 074
— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	12 691
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	34 197
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	326 224

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z	5 055
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	5 055

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	3 100
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	18 600

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*			ØB	
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
— Numéro de centre de gestion agréé*	XP	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
		Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
		Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	

Si vous relevez du regime de groupe : indiquer 1 si societe mere, 2 si societe filiale — JH — 0 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
					19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		−				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. o=k+l-m-n
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ›	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ‹	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ›
		donnant lieu à complément d'impôt ›	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ‹	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABCAR-DIC PROCESS — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	534 091
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	534 091

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	27
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	38 221
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	38 247

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	290 109
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	45 253
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	45 294
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	380 662

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	191 677

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	191 677

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	
Période de référence GY du … GZ au …		
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

© Sage

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122024 N° SIRET 43471560300024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCAR-DIC PROCESS

ADRESSE (voie) 11 RUE DU FOUR SAINT JACQUES

CODE POSTAL 60200 VILLE Compiègne

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1500
Total des lignes P1 + P2	P5	6	Total des lignes P3 + P4	P6	1500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille ALLAF Prénom(s) TAMARA
Nom d'usage LE FRANCOIS % de détention 46,66 Nb de parts ou actions 700
Naissance : Date 29071985 N° Département 66 Commune CERET Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE JEAN L'HUILLIER
Code Postal 60200 Commune COMPIEGNE Pays FR

Titre (2) M Nom de famille LE FRANCOIS Prénom(s) VICTOR
Nom d'usage % de détention 53,33 Nb de parts ou actions 800
Naissance : Date 03121988 N° Département 61 Commune L'AIGLE Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE JEAN L'HUILLIER
Code Postal 60200 Commune COMPIEGNE Pays FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032-NOT-SD

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 43471560300024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCAR-DIC PROCESS

ADRESSE (voie) 11 RUE DU FOUR SAINT JACQUES

CODE POSTAL 60200 VILLE Compiègne

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD 2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS ABCAR-DIC PROCESS 109 11 RUE DU FOUR SAINT JACQUES 60200 Compiègne France	109 11 RUE DU FOUR SAINT JACQUES 60200 Compiègne
SIRET 43471560300024	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Ingéniérie études techniques — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % :

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet NAUDIN JEAN-PIERRE 90 RUE CARNOT 86000 POITIERS *Tél :* 0549607220	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 10062025 Lieu : LA ROCHELLE Qualité : Présidente Nom du signataire : MME ALLAF VINCENTA

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS N° 2065 bis-SD

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD (2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commanditès ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en tous propres ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : a titre de traitements emoluments et indemnites proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Rembour-sements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Rembour-sements 8	
MME ALLAF VICENTA 109 AV DE COLIGNY 17000 LA ROCHELLE	30							

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

Détail des Comptes

SAS ABCAR-DIC PROCESS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/06/25

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2024	Net N-1 31/12/2023	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Fonds commercial	475,00		475,00	475,00	0,00	
20700000 Fonds commercial	475,00		475,00	475,00		
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et out. industriels	140 682,31	137 639,78	3 042,53	15 758,66	-12 716,13	-80,69
21540000 Matériel industriel	134 778,41		134 778,41	134 778,41		
21570000 Agencement, aménagements	5 903,90		5 903,90	5 903,90		
281540 AMTS MAT INDUSTRIEL		134 778,41	-134 778,41	-122 652,67	-12 125,74	-9,89
281570 AMTS AGENCT ET AMENAG		2 861,37	-2 861,37	-2 270,98	-590,39	-26,00
Autres immobilisations corporelles	5 310,09	3 509,34	1 800,75	1 202,26	598,49	49,78
21810000 Installations générales	1 132,18		1 132,18	1 132,18		
21830000 Matériel de bureau & informat	4 177,91		4 177,91	2 897,49	1 280,42	44,19
28181000 Amort. Installations générales		574,48	-574,48	-461,26	-113,22	-24,55
28183000 Amort. Matériel de bureau &		2 934,86	-2 934,86	-2 366,15	-568,71	-24,04
Immobilisations financières						
Autres immobilisations financières	7 875,00		7 875,00	7 875,00	0,00	
275500 CAUTIONNEMENTS VERSES	7 875,00		7 875,00	7 875,00		
TOTAL (II)	**154 342,40**	**141 149,12**	**13 193,28**	**25 310,92**	**-12 117,64**	**-47,88**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvisionnements	55 000,00		55 000,00	16 779,42	38 220,58	227,78
31000000 Matières premières	55 000,00		55 000,00	16 779,42	38 220,58	227,78
Créances						
Clients et comptes rattachés	175 509,04		175 509,04	121 890,14	53 618,90	43,99
41100000 Clients	59 109,04		59 109,04	121 890,14	-62 781,10	-51,51
418100 CLIENTS FNP	116 400,00		116 400,00		116 400,00	
Autres créances	141 290,02		141 290,02	81 143,33	60 146,69	74,12
43870000 Organismes - Prod. à recevoir	834,30		834,30	869,48	-35,18	-4,05
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	98 786,00		98 786,00	46 851,00	51 935,00	110,85
44562190 TVA ded. sur immo. à 19,6 %				8 370,00	-8 370,00	-100,00
445660 TVA DEDUCTIBLE	3 765,10		3 765,10	1 565,93	2 199,17	140,44
4456643 TVA SUR ENCAISSEMENT 2	27 218,62		27 218,62	2 112,72	25 105,90	1188,32
44567000 Crédit de TVA à reporter				6 668,00	-6 668,00	-100,00
445830 REMBST TVA DEMANDE	8 798,00		8 798,00	13 271,00	-4 473,00	-33,71
445860 TVA NON PARVENUE	1 888,00		1 888,00	1 435,20	452,80	31,55
Divers						
Valeurs mobilières de placement	12 869,00		12 869,00	12 869,00	0,00	
50300000 Actions	12 869,00		12 869,00	12 869,00		
Disponibilités	466 414,47		466 414,47	416 555,12	49 859,35	11,97
512100 BANQUE POPULAIRE	201 709,20		201 709,20	332 011,30	-130 302,10	-39,25
5123000 LIVRET 34223549013	82 784,43		82 784,43	82 168,18	616,25	0,75
512500 BPOP CC	1 920,84		1 920,84	2 375,64	-454,80	-19,14
51260 COMPTE A TERME	180 000,00		180 000,00		180 000,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	3 951,74		3 951,74	9 527,29	-5 575,55	-58,52
48600000 Charges constatées d'avance	3 951,74		3 951,74	9 527,29	-5 575,55	-58,52
TOTAL (III)	**855 034,27**		**855 034,27**	**658 764,30**	**196 269,97**	**29,79**

Détail des Comptes

SAS ABCAR-DIC PROCESS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/06/25

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2024	Net N-1 31/12/2023	Variation En valeur	Variation En %
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	**1 009 376,67**	**141 149,12**	**868 227,55**	**684 075,22**	**184 152,33**	**26,92**

Détail des Comptes

SAS ABCAR-DIC PROCESS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/06/25

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Passif (2051)

	Net 31/12/2024	Net N-1 31/12/2023	Variation En valeur	Variation En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	114 600,00	114 600,00	0,00	
101300 CAPITAL	114 600,00	114 600,00		
Réserve légale	11 460,00	11 460,00	0,00	
10610000 Réserve légale	11 460,00	11 460,00		
Autres réserves	195 573,55	104 433,15	91 140,40	87,27
10680000 Autres réserves	195 573,55	104 433,15	91 140,40	87,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**93 176,20**	**91 140,40**	**2 035,80**	**2,23**
TOTAL (I)	**414 809,75**	**321 633,55**	**93 176,20**	**28,97**
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établ. de crédits	205 404,56	176 788,31	28 616,25	16,19
16400000 Emprunts auprès établ. crédit	128 532,30		128 532,30	
164100 EMPRUNT BP	48 297,57	66 234,83	-17 937,26	-27,08
164200 EMPRUNT	28 574,69	45 553,48	-16 978,79	-37,27
164300 EMPRUNT BP 01/10		65 000,00	-65 000,00	-100,00
Emprunts et dettes financières divers		11 658,18	-11 658,18	-100,00
4551100 COMPTE COURANT		11 658,18	-11 658,18	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 518,49	137 581,45	63 937,04	46,47
40100000 Fournisseurs	185 102,49	88 882,25	96 220,24	108,26
408100 FOURNISSEURS	16 416,00	48 699,20	-32 283,20	-66,29
Dettes fiscales et sociales	46 494,75	36 413,73	10 081,02	27,68
42100000 Personnel - Rémunérations dues	11 147,64	7 601,27	3 546,37	46,65
42820000 Dettes prov. congés payés	19 344,25	15 610,80	3 733,45	23,92
43100000 Sécurité sociale	5 358,56	4 469,56	889,00	19,89
43710000 MUTUELLE	639,90	604,50	35,40	5,86
43711 COMPTE CREE PDT TRANSFERT	1 490,52		1 490,52	
437530 ICIRS		1 117,93	-1 117,93	-100,00
437535 AXA	457,90	471,76	-13,86	-2,94
438610 CHARGES CP A PAYER	7 236,59	5 458,72	1 777,87	32,57
442100 PAS	270,00	313,00	-43,00	-13,74
445716 TVA COLLECTEE 20%	549,39	766,19	-216,80	-28,30
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	**453 417,80**	**362 441,67**	**90 976,13**	**25,10**
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	**868 227,55**	**684 075,22**	**184 152,33**	**26,92**

Détail des Comptes

SAS ABCAR-DIC PROCESS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/06/25

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2024	Net N-1 31/12/2023	Variation En valeur	Variation En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	517 962,27	775 426,00	-257 463,73	-33,20
707000 VENTES MARCHANDISES	3 940,00	28 000,00	-24 060,00	-85,93
707200 VENTE EQUIPEMENT HORS CEE	514 022,27	747 426,00	-233 403,73	-31,23
Production vendue de services	16 128,70	26 000,00	-9 871,30	-37,97
706100 INSTALLATION FRANCE	1 600,00		1 600,00	
706200 TRAITEMENT MAT	9 746,00	7 200,00	2 546,00	35,36
706210 TRAITEMENT MAT 1ER EX	1 000,00	1 600,00	-600,00	-37,50
706220 PRESTATION TRAIT MAT 1 EXPORT	1 542,70	4 800,00	-3 257,30	-67,86
708520 TRANSPORT HORS CEE	2 240,00	12 400,00	-10 160,00	-81,94
Chiffres d'affaires nets	**534 090,97**	**801 426,00**	**-267 335,03**	**-33,36**
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	8 000,00		8 000,00	
79100000 Transferts de charges exploitation	8 000,00		8 000,00	
Autres produits	26,74	14,92	11,82	79,22
758040 PDTS DIVERS DE GESTION	26,74	14,92	11,82	79,22
Total des produits d'exploitation (I)	**542 117,71**	**801 440,92**	**-259 323,21**	**-32,36**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits douane)	3 796,80	743,89	3 052,91	410,40
60700000 ACHATS MARCHANDISES	3 796,80	743,89	3 052,91	410,40
Achat mat. 1ère et autres appro.	50 634,63	49 082,57	1 552,06	3,16
602200 FOURNITURES CONSOMMABLES	50 634,63	49 082,57	1 552,06	3,16
Variation de stock (mat. 1ère et autre appro.)	-38 220,58	110 534,44	-148 755,02	-134,58
60310000 Variation stocks matières premières	-38 220,58	110 534,44	-148 755,02	-134,58
Autres achats et charges externes	326 224,16	408 727,25	-82 503,09	-20,19
604100 ETUDES	8 083,33	1 575,00	6 508,33	413,23
604200 PRESTATIONS DE SERVICES	222 178,80	297 949,25	-75 770,45	-25,43
60610000 Eau, électricité ...	4 076,13	4 304,70	-228,57	-5,31
60630000 Fournitures Entretien, petit équip.	1 317,71	2 423,40	-1 105,69	-45,63
60640000 Fournitures administratives	21,47	100,18	-78,71	-78,57
613200 LOC IMMOBILIERES	39 619,94	38 347,88	1 272,06	3,32
613500 LOC MOBILIERES	5 674,08	5 989,68	-315,60	-5,27
61400000 Charges locatives et copropriété	3 780,00	3 676,09	103,91	2,83
615500 ENT BIENS MOBILIERS	165,00		165,00	
615600 MAINTENANCE SITE INTERNET	8 404,85	8 630,97	-226,12	-2,62
616200 ASSURANCES	3 736,26	3 563,82	172,44	4,84
616300 ASSURANCES DIVERSES	636,24	678,78	-42,54	-6,27
622600 HONORAIRES	6 559,14	6 495,12	64,02	0,99
622610 HONORAIRES CAC	3 000,00	2 500,00	500,00	20,00
622690 HONORAIRES DIVERS	2 336,00	2 176,00	160,00	7,35
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	796,13	150,98	645,15	427,31
62300000 Publicité, publications, relations	604,53	614,76	-10,23	-1,66
624200 TRANSPORTS VENTES	1 419,77	19 960,83	-18 541,06	-92,89
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 191,52	5 849,23	4 342,29	74,24
625700 RECEPTIONS	624,76	907,78	-283,02	-31,18
62600000 Frais postaux et télécom.	964,59	929,90	34,69	3,73
626100 PTT	434,59	440,06	-5,47	-1,24
62700000 Services bancaires et assimilés	1 299,32	1 462,84	-163,52	-11,18
628100 CONCOURS DIVERS	300,00		300,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 055,47	4 809,51	245,96	5,11
631200 TAXE APPRENTISSAGE	850,88	718,24	132,64	18,47
633300 FORMATION CONTINUE	705,59	577,27	128,32	22,23
635120 TAXE FONCIERE	3 499,00	3 514,00	-15,00	-0,43
Salaires et traitements	138 439,43	118 179,13	20 260,30	17,14
641101 REMUNERATIONS	132 928,11	108 395,11	24 533,00	22,63
64120000 Congés payés	5 511,32	3 534,02	1 977,30	55,95
64130000 Primes et gratifications		6 250,00	-6 250,00	-100,00
Charges sociales	43 342,19	31 644,60	11 697,59	36,97
64510000 Cotisations URSSAF	29 678,25	21 281,67	8 396,58	39,45
64533000 ICIRS	2 518,20	1 914,00	604,20	31,57

Détail des Comptes

SAS ABCAR-DIC PROCESS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/06/25

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2024	Net N-1 31/12/2023	Variation En valeur	Variation En %
64538 COTIS ARCCO ABELIO	8 160,68		8 160,68	
645380 CRICA		6 461,17	-6 461,17	-100,00
645385 AXA	2 450,06	1 656,76	793,30	47,88
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	535,00	331,00	204,00	61,63
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	13 398,06	33 307,77	-19 909,71	-59,77
68112000 Dot/amort. immob. corporelles	13 398,06	33 307,77	-19 909,71	-59,77
Autres charges	5,98	3,64	2,34	64,29
658010 CHARGES DIVERSES GESTION	5,98	3,64	2,34	64,29
Total des charges d'exploitation (II)	**542 676,14**	**757 032,80**	**-214 356,66**	**-28,32**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-558,43**	**44 408,12**	**-44 966,55**	**-101,26**
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	1 400,70	1 122,40	278,30	24,80
768100 PRODUITS FINANCIERS	1 400,70	1 122,40	278,30	24,80
Total des produits financiers (V)	**1 400,70**	**1 122,40**	**278,30**	**24,80**
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	1 360,07	1 428,40	-68,33	-4,78
661160 EMPRUNTS ET DETTES	1 360,07	1 428,40	-68,33	-4,78
Total des charges financières (VI)	**1 360,07**	**1 428,40**	**-68,33**	**-4,78**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**40,63**	**-306,00**	**346,63**	**113,28**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	**-517,80**	**44 102,12**	**-44 619,92**	**-101,17**

Détail des Comptes

SAS ABCAR-DIC PROCESS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/06/25

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2053)

	Net 31/12/2024	Net N-1 31/12/2023	Variation En valeur	Variation En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	41 850,00	187,28	41 662,72	22246,22
77100000 Produits except. /opé. gestion	41 850,00	187,28	41 662,72	22246,22
Total des produits exceptionnels (VII)	**41 850,00**	**187,28**	**41 662,72**	**22246,22**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	91,00		91,00	
67100000 Charges excep. /opération gestion	91,00		91,00	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**91,00**		**91,00**	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**41 759,00**	**187,28**	**41 571,72**	**22197,63**
Impôts sur les bénéfices * (X)	-51 935,00	-46 851,00	-5 084,00	-10,85
69500000 Impôts sur les bénéfices	-51 935,00	-46 851,00	-5 084,00	-10,85
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**585 368,41**	**802 750,60**	**-217 382,19**	**-27,08**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**492 192,21**	**711 610,20**	**-219 417,99**	**-30,83**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	**93 176,20**	**91 140,40**	**2 035,80**	**2,23**